

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 février 2024

Le treize février deux mille vingt-quatre le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 07 février 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (22) : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Carine COURTIAL, Christophe LAVIGNE, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Christiane PERALDE, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Nathalie DUCROS, Françoise DELAMONTAGNE, Fabrice GIRAUDEAU, Valérie LECLERE, Christine JARGEAT, Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC, Isabelle LEO.

Absents ayant donné pouvoir (2) : Jean-Christophe CHASTANG pouvoir à Daniel IMBERT, Emilien TERRAS pouvoir à Christine JARGEAT.

Absents (5) : Marcel DATIN, Delphine GREVE EL HASSANI, Cécile MVOGO, Damiens LAURENS, Margot DION.

Mme Florence CHAREYRON est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

DEL-2024-003 AVENANT 1 LOT 3 TERIDEAL MARCHE AMÉNAGEMENT ESPACES PUBLICS ENTRÉE NORD

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés collectivités locales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1 et L. 2194-2 et R. 2194-1 à R. 2194-9 relatifs aux modifications des contrats en cours d'exécution ;

Vu la décision n°2023-025 approuvant le marché de travaux d'aménagements paysagers des espaces publics de l'entrée Nord,

Considérant la nécessité d'adapter les prestations prévues au marché initial, pour le lot N°3 – aménagements paysagers, dont l'entreprise TERIDEAL est titulaire, avec les montants suivants :

Montant marché initial Lot 3 : 147 439.35€ HT

Total des plus et moins-values cumulées : +12 944.45€ HT

 Total du marché Lot 3 après avenant N°1 : **160 383.80€ HT, soit 192 460.56€**

TTC

Soit + **8.78%** par rapport au marché initial

Après en avoir délibéré

Le conseil Municipal décide à l'unanimité

D'ACCEPTER l'avenant N°1 au lot 3 aménagements paysagers, du marché d'aménagement des espaces publics de l'entrée Nord, dont l'entreprise TERIDEAL est titulaire, avec les montants ci-dessus

D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'avenant N°1 du lot 3

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.

ETOILE SUR RHONE
Le 14 février 2024
Le Maire,

Françoise CHAZAL

